

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DU BOURG D'HEM

Séance du 20 Mars 2026

DÉLIBÉRATION N°DEL2026-10
ELECTION DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt-six le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le seize mars, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. DESCHAMPS Noël, Maire.

Étaient présents : MM. DESCHAMPS Noël, POTHEAU Christian, MM. FRAPPAT Olivier, DESCHAMPS Robert, THALAMY Gilles, Mmes FOURNIER-GASSIE Sophie, FRAUDET Nelly, GERVAIS Brigitte, LEYS Anaïs, M. LASNIER Benjamin.

Était absente excusée : Mme CORRADETTI Marie-Caroline

Pouvoir : Mme CORRADETTI Marie-Caroline donne pouvoir à M. DESCHAMPS Robert

Secrétaire de séance : Mme FOURNIER-GASSIE Sophie.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-2,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026-09 fixant le nombre d'adjoints au maire à 3,

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier Tour de Scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A DEDUIRE : bulletins nuls ou blancs	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés ..	11
Majorité absolue	6
Ont obtenu :	
Liste de M. POTHEAU Christian onze voix	(11)

La liste de M. POTHEAU Christian ayant obtenue la majorité absolue des suffrages, M. POTHEAU Christian, Mme CORRADETTI Marie-Caroline, M. FRAPPAT Olivier ont été proclamés adjoints et immédiatement installés.

Membres	11
Présents	10
Représentés	01
Votants	11
Exprimés	11
Oui	11
Non	00
Abstentions	00

Le Maire certifie exécutoire la présente à la date du 23 mars 2026

Le Bourg d'Hem, le 23 mars 2026

P/Le Maire

Christian POTHEAU,

